

# L'Indépendant

Abonnements | Dordogne... Un an 40 fr. | Autres départements. 55 fr.

Directeur-Administrateur  
Robert TAILLANDIER

Téléphone 5  
C. G. P. Limoges 267.19

Annonces classées... la l. 4 fr. | Annonces judiciaires. la l. 5 fr. | Chronique locale... 5 fr. | — commerciales... 3 50

## À nos lecteurs, à nos amis

Conformément aux instructions que nous venons de recevoir du Ministère de l'Information, l'*Indépendant de Bergerac* paraîtra alternativement sur deux et quatre pages, le prochain n'en comprendra que deux. Par suite de cette décision, vous aurez 27 numéros sur quatre pages, dans le courant de l'année, et 25 sur deux.

Dès que cela nous sera possible, nous reprendrons nos quatre pages toutes les semaines.

Comme par le passé, l'*Indépendant de Bergerac* continuera à servir les intérêts de notre bel arrondissement qui se confondent avec l'amour profond de la France éternelle.

Pour aujourd'hui, nous ne nous étendons pas davantage sur nos projets, nous savons que nos amis nous font confiance. Ils savent que ces projets seront menés à bon terme.

Nous leur demandons, simplement, pour l'heure : de faire de nouveaux abonnés, de renouveler leur abonnement, d'abonner leurs amis. Le prix d'abonnement d'un an est de 40 francs pour 52 numéros.

Merci à tous.

## Ce qu'il faut savoir

### Avis

#### AUX VITICULTEURS ET AUX NÉGOCIANTS EN VIN

Le Préfet régional de Limoges communique :

Le déblage prévu pour le 15 février en ce qui concerne les vins d'appellation contrôlée désignés ci-dessous, est reporté à une date ultérieure qui sera fixée par un très prochain arrêté ministériel :

1° Vins d'appellation non intégrés (Monbazillac) pour la totalité des stocks ;  
2° Vins d'appellation intégrés (Bergerac rouges et blancs, Montravel, Côtes-de-Montravel et Haut-Montravel blancs ; Sainte-Foy, Bordeaux blancs et rouges) pour la part libre de 20 p. 100 réservée aux producteurs.

En conséquence, demeurent interdites jusqu'à nouvel ordre toute transaction ou expédition concernant les vins entrant dans l'une de ces deux catégories.

En outre, en vue d'assurer le

## EDITORIAL LES HOSTILITES

Au cours d'une des journées qui viennent de s'écouler, M. Winston Churchill a déclaré aux Communes « que depuis trois mois, le pourcentage des sous-marins ennemis détruits s'améliorait et que les pertes du tonnage marchand anglo-saxon allaient en diminuant ».

Une telle déclaration est en contradiction formelle, non seulement avec tout ce qui a été dit dans la presse et la radio anglo-américaine au cours de ces dernières semaines, mais encore avec les affirmations officielles anglo-saxonnes les plus compétentes.

Se référant au même laps de temps, à Washington, le chef de service d'information Davis annonçait, le 8 janvier : « La menace sous-marine est de plus en plus sérieuse, les Allemands construisent plus de sous-marins que les Alliés ne parviennent à en couler ». Le 6 février, le vice-amiral Lane, administrateur de la marine marchande américaine, dénonçait le même péril : « Au rythme de l'actuelle production allemande, notre propre record de construction sous-marine est dépassé, la menace qui pèse sur nos lignes de communications maritimes augmente de jour en jour ».

Pourquoi, après ces affirmations de personnalités qualifiées, le Premier britannique a-t-il prononcé des paroles rassurantes ? Parce que l'anxiété de l'opinion publique britannique, due à la guerre sous-marine, ne fait que grandir. Voilà la vérité, elle méritait d'être dite.

respect des taxes légales, les vins d'appellation contrôlée intégrés, dans la mesure où ils sont susceptibles d'être négociés et ce, contre remise de bons d'achat réguliers, pourront à tout moment, sur l'intervention des services administratifs ou de leurs délégués, être détournés de leur destination et attribués à des détenteurs de bons désignés par ces services.



Et vous envoie un billet

LOTÉRIE NATIONALE

Dans le Kouban, en Ukraine, sur le Volkhov, la Wehrmacht tient tête aux furieux assauts de l'armée rouge.

Rostov et Kharkov ont été évacués par l'armée germano-roumaine.

Avec des forces énormes, un puissant matériel, l'armée de Staline attaque les divisions européennes. Ces dernières mettent tout en œuvre afin que la digue ne se rompe pas, ce qui produirait l'inondation rouge sur le monde occidental.

La Wehrmacht a opéré un raccourcissement du front, suivant les plans prévus. « Cette opération, dit le D. N. B., représente un avantage stratégique pour la défense allemande ».

En Afrique du Nord, le mauvais temps gêne les opérations. On ne signale que des combats locaux.

Sur tous les fronts, la guerre totale se poursuit. A ce sujet, dans le Courrier du Centre, notre brillant confrère Roland de Marz écrit :

« A Berlin, à Rome, à Tokio pas plus qu'à Washington, à Londres ou à Moscou, écrit-il, on ne se risque à préciser l'époque et la région où se livrera la suprême bataille, celle qui décidera de l'issue du conflit — chacun proclamant sa foi inébranlable en la victoire de sa cause — mais la certitude existe dans tous les esprits que les développements de la guerre ont atteint la limite des possibilités humaines et que, de combats en combats, avec les alternatives de succès et de revers pour tous les belligérants, avec de brusques arrêts tactiques et de soudaines reprises offensives, on s'achemine maintenant vers le dénouement du plus grand drame de l'Histoire ».

Suivant ce point de vue, nous tirons vers la fin de ce gigantesque conflit. Acceptons-en avec joie l'augure.

## NOUVELLES en quelques lignes

Le jeûne de Gandhi soulève l'émotion des leaders indiens.

— Il y aurait du pétrole dans l'Yonne. Une demande de prospection de pétrole et de gaz combustible vient d'être déposée.

— Les restaurants communautaires connaissent à Paris le plus grand succès.

— De nouveaux impôts vont être levés en Allemagne.

— M. Henri Bidon est mort.

— « Les Anglo-Américains abandonnent les Balkans aux Soviets », écrit un journal serbe.

— « La guerre totale conduira l'Allemagne à la victoire », déclare le docteur Goebbels.

— M. Rytli est réélu président de Finlande.

— Le Grand-Palais construit à Paris pour l'exposition de 1900 menace de s'effondrer.

— « Les Alliés sont-ils vraiment d'accord sur leurs buts de guerre », se demande la presse suisse.

## D'une semaine... à l'autre

Semaine relativement calme au point de vue oratoire, en comparaison des deux dernières, durant lesquelles les chefs d'Etat et de gouvernement semblaient s'être donné le mot — c'est le cas de le dire — pour prendre la parole.

### Les problèmes de la Relève

M. Bruneton, commissaire général à la main-d'œuvre en Allemagne, a exposé les problèmes créés par la Relève. Il a dit notamment : « Une étroite solidarité sociale doit exister entre ouvriers, patrons et gouvernement ».

### A Vichy

Le Maréchal a remercié les syndicats de la Corporation Paysanne de leur dévouement à l'œuvre de Restauration Nationale.

Il a dit notamment :

« Je viens de recevoir le message de confiance que les syndicats régionaux de la Corporation paysanne, avant de clore leur session, m'ont adressé par votre intermédiaire. J'éprouve une profonde satisfaction à sentir que tous se dévouent à l'œuvre de restauration nationale à laquelle je les ai conviés. Vous voudrez bien les remercier de la confiance, de l'affection et du dévouement qu'ils me témoignent dans les circonstances pénibles que nous traversons.

Sûr d'être aidé par les syndicats pour le ravitaillement du pays, j'ai bon espoir que nous arriverons à surmonter les difficultés qui nous assaillent. Ensemble, nous travaillons pour le bien de la France.

### La Légion des Volontaires Français contre le bolchevisme est reconnue d'utilité publique.

La Légion des volontaires français contre le bolchevisme est reconnue d'utilité publique et ses statuts sont approuvés par le gouvernement, au « Journal Officiel ». Selon les statuts de la L. V. F., cette association a pour but d'organiser le recrutement des légionnaires de tous grades, en vue d'ali-

— La Russie et la Chine se plaignent des livraisons d'armement américain.

— Le comte Ciano présentera au Pape ses lettres de créance à la fin du mois.

— « Notre inflexible volonté de vaincre nous unit contre le judaïsme et le bolchevisme », déclare M. Rosenberg à la cérémonie du souvenir.

— Les menées subversives ne relèvent plus des tribunaux militaires.

— Le général Loukov aurait été assassiné par des terroristes étrangers.

— Le Vatican n'entretient aucune relation avec les Soviets.

— La déclaration de changement de domicile est obligatoire.

— Les Egyptiens ne veulent pas collaborer avec le gouvernement soviétique.

menter les unités spéciales prenant part à la lutte sur le front de l'Est, de prendre en charge tous les volontaires combattant ou ayant combattu sur ce même front et d'organiser en faveur de tous ces volontaires et de leurs familles des œuvres de solidarité.

### A la Corporation Paysanne

Des problèmes agricoles ont été étudiés par la corporation paysanne : statut du fermage, restriction à l'achat des terres, plus juste répartition des contingents.

### Au Conseil des Ministres

D'importantes mesures ont été prises par le Conseil des Ministres : création d'un service obligatoire du travail pour les jeunes gens nés entre le 1<sup>er</sup> janvier 1920 et le 31 décembre 1922.

Il a pour but de répartir équitablement entre tous les Français, quelle que soit leur catégorie sociale, les charges résultant des besoins de notre économie.

### En parcourant

#### la presse turque

La presse des nations neutres en Europe continue à s'inquiéter du danger que font courir à l'Europe les visées de la Russie bolcheviste. Relevons en particulier les commentaires soulevés dans la presse turque par les affirmations du journaliste américain David Brown, publiée dans le *Star* de Washington et faisant état d'une zone d'influence soviétique très étendue. *Tasviri Efkar* écrit notamment : « La Russie s'engage envers les Anglo-Saxons à respecter l'indépendance des autres pays s'il faut en croire le journal la *Pravda*. Mais malgré cela, la feuille de Staline n'en demande pas moins ouvertement l'annexion des pays baltes. Peut-on supposer que la Russie se contenterait de ceux-ci. Si l'on pouvait en douter, cette volonté d'hégémonie serait confirmée par la dernière déclaration de M. Joseph Davies, ancien ambassadeur de Russie, parlant à New-York, qui affirme que les nations unies (Russie, Chine, Etats-Unis et Grande-Bretagne) ne signeraient d'autre traité que celui qui leur accorderait le contrôle du monde après la guerre.

### Après l'exposé

#### de M. Bruneton

L'importance de la tâche qui est dévolue au Commissaire Général, n'échappera à personne.

D'une part, il se préoccupe du sort de nos prisonniers dont certains travaillent maintenant dans les usines allemandes et pourront voir leur situation s'améliorer comme ils l'espèrent, jusqu'à bénéficier du même statut que les ouvriers travaillant librement en Allemagne ; d'autre part, le Commissariat Général soutient l'ouvrier français dès son départ pour la relève et l'entoure de toute l'assistance nécessaire. Insistons également sur le tableau que le Commissaire Général a dressé du travail des ouvriers français en Allemagne, qui, grâce aux cadres qui les ont accompagnés et à un climat des usines allemandes, se trouvent dans les meilleures conditions possibles.

L'impôt métal

Le Journal Officiel a publié un texte de loi instituant l'impôt métal.

A la suite de cette loi, les contribuables qui ne fourniront aucun apport en métal verront doubler le tarif de ces impositions en espèces.

Une nouvelle manifestation de l'impérialisme américain.

On annonce de Washington qu'à l'occasion de la Journée Lincoln, le ministre de la Marine, M. Knox, a déclaré qu'à l'avenir les Etats-Unis devraient conserver une armée et une marine puissantes et qu'il fallait prévoir l'établissement d'un système de points d'appui s'étendant dans le monde entier.

L'impérialisme soviétique

Selon l'agence d'information arabe, l'agence commerciale russe en Turquie a l'intention d'établir un bureau principal à Jérusalem et des bureaux auxiliaires dans chacune des autres villes de la Palestine et de l'Irak. La nomination d'un conseil soviétique au Levant a, d'autre part, été décidée.

Un exposé de M. Roosevelt sur la situation militaire et économique.

Au cours d'un de ses derniers discours, le président Roosevelt a fait un long exposé sur la situation militaire dans le monde entier. Nos troupes de Tunisie, a-t-il déclaré, se lancent pour la première fois dans un vrai combat avec de formidables adversaires. La bataille de Tunisie nous coûte de lourdes pertes. Nous devons envisager cette éventualité avec le même courage que nos hommes qui, sur le champ de bataille, font face à l'ennemi. Cet ennemi, ne l'oublions pas, dispose de forces importantes et de fortes positions.

Quintonine

donne des Forces aux Affaiblis

Chronique Locale

Cartes de rationnement.

Les feuilles de tickets d'alimentation pour le mois de mars et les feuilles semestrielles de pommes de terre seront distribuées à la Mairie, à partir du 20 février aux chefs de famille dont le nom commence par : A et B, le samedi 20 février ; C et D, le lundi 22 ; E et K, le mardi 23 ; L et M, le mercredi 24 ; N et R, le jeudi 25 ; S et Z, le vendredi 26 ; Restaurantes, le samedi matin 27 février. Personnel de la Poudrerie, le samedi après-midi.

Les bureaux sont ouverts, de 9 h. à 11 h. 30 et de 14 h. à 17 h. 30. Les consommateurs sont priés de vérifier en présence de l'agent distributeur le nombre et la catégorie des feuilles remises ainsi que les numéros des coupons détachés. Aucune réclamation ultérieure ne pourra être admise à ce sujet.

Les feuilles supplémentaires de denrées diverses et de pommes de terre seront distribuées en même temps aux familles nombreuses de cinq enfants et au-dessus, âgés de moins de 21 ans, présents au foyer. Seront délivrés également en même temps les tickets devant servir à la prolongation de validité de la carte de tabac.

Mandat d'arrêt. — Agissant en vertu d'un mandat d'arrêt du 10 décembre 1943, pour vol de bicyclette, décerné par M. le juge d'instruction d'Auch, la gendarmerie d'Yméat appréhende à Fuygillhem, le 16 février, le nommé Pierre Bost, 27 ans, forain, domicilié à Goprdon (Lot). L'homme fut mis à la disposition du juge mandant.

VOUS QUI DÉSIREZ

Vendre ou Acquérir Propriétés, Villas, Fermes ou Châteaux

Tous prix, toutes contenance. Une seule adresse : Cabinet Jean-René CROUZEL, Membre de la Chambre Syndicale des Agents Immobiliaires, Le Buisson (Dgne), Téléphone 9.

Obsèques. — Lundi 15 février, à 14 h., eurent lieu les obsèques de M. Ferdinand Tardieu, brigadier de la police régionale d'Etat, décédé à l'âge de 35 ans.

Parmi les notabilités présentes, on remarquait MM. le docteur du Sentre, maire de Bergerac ; Braban et Mallignon, adjoints ; colonel Ollé-Laprune ; capitaine de gendarmerie Deslaur et adjudant-chef Pierron ; capitaine Connord, de la compagnie des sapeurs pompiers, et lieutenant Pilot, avec une délégation de cette compagnie ; commandant Houdoy, chef du service de la censure ; une délégation du corps urbain de la police d'Etat de Bergerac ayant à sa tête M. Algalarrondo, commissaire de police ; des anciens du 221<sup>e</sup> régiment d'artillerie auquel avait appartenu le défunt, etc.

Après la cérémonie religieuse à la chapelle de l'hôpital Pozzi, le corps fut transporté à Meyrals (Dordogne) où fut faite l'inhumation, en présence d'une nombreuse assistance et de la délégation de la police d'Etat de Bergerac conduite par M. le commissaire Algalarrondo. Le défunt laisse une veuve et quatre jeunes enfants auxquels nous adressons, ainsi qu'à la famille, nos sympathiques condoléances.

Mardi dernier, à 9 h. 15, furent célébrées, au milieu d'une assistance nombreuse, les obsèques de Mme Jeanne Gontier née Lacour, institutrice honoraire, décédée en son domicile du Cours Victor Hugo, à l'âge de 65 ans.

Après la cérémonie religieuse à l'église Notre-Dame, le corps fut transporté à Périgueux pour y être inhumé.

Pendant de nombreuses années, Mme Gontier exerça son heureuse influence sur les générations d'élèves qui se succédèrent à l'école publique de la rue Saint-Esprit. Elle laisse le souvenir d'une femme de cœur et d'une maîtresse d'école aussi consciencieuse que dévouée.

En cette triste circonstance, nous exprimons nos vives et sincères condoléances à M. Ernest Gontier, son mari, instituteur honoraire ; à ses enfants, Mme et M. Roger Gontier, professeur au lycée de Tarbes, Mme et M. Raymond Gontier, chirurgien-dentiste (actuellement en captivité), et aux autres membres de la famille.

Actuellement plantés, Pensées, Paquerettes, Myosotis. Vous en trouverez un très beau choix ainsi que les meilleures variétés de Oignons, à la MAISON LAPORTE (R. MAZEAU S), 41, rue Valette.

Conférence. — Lundi soir, au théâtre, devant une salle comble, fut donnée une brillante conférence de M. le commandant Bernard Franck, ancien collaborateur du docteur Charcot, sur ses « grands voyages à la voile ».

Désigné par M. Lamirand, M. Bernard Franck avait été reçu par le Maréchal, qui l'avait chargé de donner à la jeunesse des leçons d'initiative pour éveiller en elle le goût du risque. C'est ainsi que le conférencier entreprit le long cycle de canaries qui, de Lille, en Flandre, l'amena à Bergerac, en Gascogne.

Après avoir campé les personnages de ses livres, M. Bernard Franck parla du long périple du « Magellan », sur lequel il avait servi comme pilote de triboard. Pendant près de deux heures, l'émouvant conférencier tint son auditoire, admiratif, conquis, sous le charme de ses descriptions.

Il fut ovationné par la salle entière, surtout par les jeunes.

Culture des Petits-Pois

Comme par le passé, les CONSERVES REGNAUD vous fourniront une semence sélectionnée. Adressez-vous : CONSERVES REGNAUD, Bergerac (Dordogne).

Société littéraire. — Soirée

Le jeudi 25 février. Conférence de M. le Comte de Saint-Aulaire, ambassadeur de France, sur Le Régionalisme et la Révolution Nationale. Cette soirée s'annonce comme un événement sensationnel tant par l'actualité du sujet que par le grand talent de l'éminent conférencier. M. de Saint-Aulaire connaît à fond cette question du Régionalisme qui est à la base même de la Révolution Nationale. C'est un sujet qui lui est très familier et qu'il traitera avec cette hauteur de vues qui caractérise ses écrits et ses conférences.

La location est ouverte à partir du mardi 23 courant, à 13 h. 30, à la Salle des Ouvriers. Prix des places : Fautouils 1<sup>re</sup> série et 1<sup>er</sup> rang des galeries, 20 fr. ; fautouils 2<sup>e</sup> série, 15 fr. ; autres places, 10 fr.

Monsieur François GRAUDEL, rapatrié, a Phéopneur d'informe, sa fidèle clientèle que ses bureaux, 6, rue Julien-Rabier, seront fermés à compter du Lundi 15 Février 1943, pour réorganisation ; néanmoins, il sera répondu à toutes les lettres et toutes mesures conservatoires seront prises.

Arrestations

Le 13 février, M. le juge d'instruction plaça sous mandat de dépôt le nommé Julien de La Fuente, 25 ans, chauffeur-mécanicien au Maine, commune de Monpeyrroux, arrêté par la gendarmerie de Vélaines pour vol et abattage clandestin. Le jeune homme fut transféré à la maison d'arrêt de Périgueux.

Le 15 février, M. le Procureur de la République décerna mandat de dépôt contre : Léon Blois, 49 ans, originaire du Creusot, manoeuvre à St-Caprais-de-Lallande. Pierre Saal, 30 ans, originaire de Saint-Sauveur (Haute-Savoie) hôte-ron audt lieu de Saint-Caprais-de-Lallande.

Tous les deux arrêtés par la gendarmerie de Lallande pour vol de miel. Et Félix Hernandez, 24 ans, originaire de Olexan (Espagne), manoeuvre à Saint-Laurent-des-Vignes, arrêté par la gendarmerie de Bergerac pour vol de bicyclette.

A l'audience des flagrants délits du même jour, le tribunal confirma lesdits mandats de dépôt.

Le 16 février, la gendarmerie de Beaumont dévra au parquet le nommé François Bonetti, 36 ans, cultivateur à Beaumont, originaire de Trescori (Italie), arrêté pour abattage clandestin, vente de viande impropre à la consommation et sans ticket.

M. le juge d'instruction décerna mandat de dépôt et l'homme fut transféré le lendemain à Périgueux.

Cultivateurs : Attention

Messieurs les propriétaires sont avisés que nous sommes à l'époque où s'établissent les contrats pour la récolte cornichons 1943. Plus que jamais, les résultats probants doivent retenir l'attention de ceux qui peuvent se livrer à cette culture.

S'adresser à la Maison VIE MARQUAY & FILS, Le Prat-Barat, Bergerac.

Les hôpitaux.

Conformément à la législation nouvelle, les emplois de directeurs-économistes d'hôpitaux-hospices doivent être tenus par les candidats ayant subi avec succès le concours devant un jury présidé par le directeur régional de la Santé et de l'Assistance ou son délégué.

Le concours pour l'emploi prochainement vacant de l'hôpital-hospice de Ste-Foy-la-Grande, est fixé au 10 mars prochain.

LOTERIE NATIONALE

1<sup>re</sup> tranche 1943. Ce que vous devez savoir. Pour la 8<sup>e</sup> fois en 8 mois, le PETIT QUINQUA vient encore de gagner le gros lot de 8 millions, avec le n<sup>o</sup> 812.724 et un gros lot de 600.000 fr. avec le n<sup>o</sup> 403.867.

Plus de 22 millions de lots distribués en 1943. Exigez-les partout.

Conseil municipal. — Le

Conseil municipal de Bergerac se réunira à l'Hôtel de Ville, au lieu ordinaire de ses séances, le lundi 22 février 1943, à 16 h. 30, pour délibérer sur les affaires ci-après : Droits de stationnement ; jardins ouvriers ; salaire du personnel journalier ; affaires diverses.

Trouvailles. — Il a été trouvé :

Une enveloppe contenant deux coupures de la Banque de France et des feuilles de matières grasses, par M. Lagne, à Cours-de-Piles. — Un parapluie sole-noire, par M. Sellade, à Bonnetond. — Un paquet contenant quelques pièces de lingerie, par M. Lugat, pièce de la République.

Une robe de fillette, par M. Rebinguet, expéditionnaire à la mairie. Déclarations ont été faites au commissariat de police, bureau des épaves.

Jardins familiaux.

Les adhérents bergeracois de la Ligue du Coin de Terre et du Foyer (Amicale de Bergerac, carte violette), sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu le mercredi 24 février, à 20 h. 30, salle du Café de France, premier étage.

Objet de la réunion : Monnaie métallique ; graines de semences.

Chambre des Notaires du

département de la Dordogne, en vertu de la loi du 16 juin 1941. — Président, M. Latour, notaire à Périgueux ; 1<sup>er</sup> syndic, M. Saury, notaire à Savignac-les-Eglises ; 2<sup>e</sup> syndic, M. Joffre, notaire à La Coquilhe ; 3<sup>e</sup> syndic, M. Védreure, notaire à Daglan ; rapporteur, M. Rigalland, notaire à St-Front-de-Pradoux ; secrétaire, M. Chavoix, notaire à Lallande ; trésorier, M. Thillat, notaire à Eymet ; membres, M. Basse, notaire à Saint-Dardoux-la-Rivière ; M. Forest, notaire à Escidun ; M. Garsden, notaire à Villefranche-de-Lonchamp ; M. Joubert, notaire au Bugue ; M. Laroussarie, notaire à Tocane-Saint-Apre ; M. Souillac, notaire à Sarlat.

Noyé.

Le 11 février, vers 4 h. 30, M. Marcel Feytles, 41 ans, cultivateur à Sallegourde, commune de Saint-Rémy, tomba dans une citerne voisine de sa habitation et se noya.

Vente de terrains municipaux.

Une enquête administrative sera faite le 25 février 1943, sur le projet de vente par la ville de Bergerac de terrains lui appartenant et situés l'un, rue du Maréchal Joffre, l'autre à l'angle des rues St-Michel et Pierre-Moulinier.

C'est effet, les pièces relatives à la vente des dits terrains seront déposées à l'Hôtel de Ville, bureau n<sup>o</sup> 4 du 18 au 25 février 1943, pour que chaque habitant puisse en prendre connaissance.

M. Roquecave, commissaire enquêteur, recevra le 25 février 1943, de 10 h. à 13 heures, dans le bureau ci-dessus désigné, les déclarations des habitants sur le projet dont il s'agit.

Effets pour prisonniers.

La Croix-Rouge de Bergerac dispose de quelques paillovers et chaussures. Ces effets seront cédés aux familles pour expédition immédiate à leurs prisonniers aux ventes des samedi 20 et mercredi 24 février, sur présentation de l'étiquette réglementaire et d'une carte du prisonnier réclamant un de ces effets.

Cinéma Cyrano.

Judi, samedi et dimanche, Larquey, Jeanne Bellel, Gina Manès, Mady Berry, dans La Batardé (d'après le roman de Lisa Wenger (Le Mariage de Véréna).

Cinéma Odéon.

Vendredi, samedi et dimanche, La Fille du Corsaire.

Salle des Ouvriers.

Cinéma — Samedi et dimanche, Pierre Fresnoy et Yvonne Printemps, dans 3 Valse.

Dans cet établissement, il n'y a pas de location, les billets doivent être retirés à l'ouverture du bureau et occuper leurs places immédiatement. Aucune place ne peut être distribuée au dehors. Le public est prié de suivre le file.

Pharmacie de service.

Demain, dimanche, pharmacie Viancent, avenue Pasteur (barrière de Pombonne).

Au marché du 13

Place de l'Eglise, apports très nombreux de légumes frais. Place des Deux-Contils, une vingtaine de paniers d'olives grasses et de câsards gras, rapidement enlevés à des prix de 230 à 300 fr., pour les premiers et de 220 à 230 fr. pour les seconds. Quelques dindes et dindons vendus de 100 à 110 fr., le tout le kilo.

Endosser son pardessus, geste difficile

Si difficile, même pour certains rhumatisés qu'ils ne peuvent l'exécuter sans aide. Mais, que ces malades prennent du Gandol et leurs gestes deviennent plus faciles. Le Gandol agit comme calmant et comme éliminateur de l'acide urique. Il soulage vite et de façon durable. Aucun sursis pour l'estomac. Ttes Phies : 16 fr. 80. La boîte de 20 cachets Gandol.

Etat-civil de la ville de Bergerac

NAISSANCES

Faure Alain, place Bellegarde. Arnoult Jean-Claude, avenue Calmette. Penaud Jean-Claude, au Bout-des-Vergnes. Labrunie Michel, 5, rue du Petit-Sol. Castagner Claudie, La Brunetière. Mandral Eliette, rue de l'Intendance. Bousquet Jean-Paul, rue de Reims. Bernat Carmen, avenue Calmette. Nallet Jean-François, rue de l'Intendance. Bernicot Maryvonne, rue Candillac. Marinette Lilliane, rue Montesquieu.

MARIAGES

Pichon Eugène, condornier, de Bergerac, et Anne Vauvat, s. p., de Bergerac. Gailloux Marie, veuve Rebinguet, s. p., 64 ans, rue A. Boyer. Taillade Jeanne, veuve Dumas, s. p., 83 ans, rue Théophile Gautier. Mazabrey Jean, 91 ans, rue Marchal Joffre. Decaudin Gaston, employé à la Poudrerie, 60 ans, place Gambetta. Desfranches Marie, veuve Estival, 68 ans, 73, rue Pozzi. Robert Pierre, 70 ans, à Toutfaut (s. p., médaillé militaire). Vigneron Marie, enfant, boulevard Maine de Biran. Tardien Ferdinand, brigadier de pair, 34 ans, avenue Calmette. Granbaum Emma, veuve Joseph, s. p., 70 ans, 68, rue Thiers. Lacour Jeanne, épouse Gontier, institutrice honoraire, 63 ans, 1, cours Victor Hugo.

décès

Guilloux Marie, veuve Rebinguet, s. p., 64 ans, rue A. Boyer. Taillade Jeanne, veuve Dumas, s. p., 83 ans, rue Théophile Gautier. Mazabrey Jean, 91 ans, rue Marchal Joffre. Decaudin Gaston, employé à la Poudrerie, 60 ans, place Gambetta. Desfranches Marie, veuve Estival, 68 ans, 73, rue Pozzi. Robert Pierre, 70 ans, à Toutfaut (s. p., médaillé militaire). Vigneron Marie, enfant, boulevard Maine de Biran. Tardien Ferdinand, brigadier de pair, 34 ans, avenue Calmette. Granbaum Emma, veuve Joseph, s. p., 70 ans, 68, rue Thiers. Lacour Jeanne, épouse Gontier, institutrice honoraire, 63 ans, 1, cours Victor Hugo.

L. Dhumerelle & Fils

52, place Gambetta

Transactions immobilières.

Achat et vente de Propriétés

Fonds de Commerce, Industries

DANS L'ARRONDISSEMENT

MOULEYDIER

Société de pêche. — Les membres de l'Association de Pêche « Les Gaulois Réunis de Mouleydiér et Creysse » peuvent, dès à présent, renouveler leur carte pour 1943. A cet effet, il devront se munir de la carte de pêche délivrée en 1942, sur laquelle sera apposé un timbre spécial. Se présenter le dimanche matin, de 9 heures à 12 heures, soit à Creysse, soit à Mouleydiér (voir l'affiche).

Cultivateurs,

livrez votre blé,

avant le 20 février

# LES SPORTS

## AVIRON

**Extraitement.** — Les sorties d'entraînement se sont poursuivies dimanche dernier.

Avec regret, nous avons constaté l'absence de nombreux rameurs.

**Convocation.** — Les rameurs dont les noms suivent sont priés d'être au garage, dimanche matin, à 9 h. 30, pour effectuer les sorties suivantes :

**Huit rameurs :** Cobos Manole, Jolivet, Moullier, Chaumont, Honoré, Bertrandie, Tournarie, Georgevalli.

**Quatre rameurs seniors :** Flaya, Marchal, Couteau, Abellan, Barthomieu, Parat, Meitrot, Barraud, Esplan, Vigier-Lafosse, Légar, Aronil, Algram, Bourg, Dubord, Dufalche, Vigier, Vié, Bouchilloux, Behemel, Roux, Laslagaes.

**Quatre rameurs juniors :** Dumarcbé, Muzel, Pimouget, Rigal, Loubrière, Duval, Gardette, Landat, Villateau, Lelvas, Leblanc, Monyaut.

Les jeunes gens désireux de pratiquer le sport de l'aviron sont priés de se rendre au garage tous les dimanches matin où leurs inscriptions seront enregistrées.

## NATATION

A peine formée, la section de natation du S. N. B. a enregistré de nombreuses adhésions.

Comme nous l'avons indiqué, les bassins d'aménagement de l'île et du plan de la Dordogne sont à l'étude. Dès les premiers beaux jours, les nageurs seront classés en séniors, juniors, cadets et minimes.

Tous ceux qui désirent pratiquer le sport, peuvent et doivent d'ores et déjà se faire inscrire. S'adresser au président, M. Lacour, rue des Dérivés, ou au garage tous les dimanches matin.

## LA SEMAINE SPORTIVE A L'U. S. B.

Rugby, déplacement à Fumel. Notre équipe I fut battue après un beau match. Plusieurs joueurs touchés, ne purent donner leur mesure et le rendement du quinze bergérois n'en ressentit. Quelques juniors jouaient en match de sélection, ils furent quatre des leurs retenus pour jouer dans l'équipe du Comité.

En basket-ball, sur le terrain du club Stella, brillante victoire de U. S. B. I qui disputera dimanche Périgueux, la finale du championnat départemental.

Si le stade Pétain fut désert, dirigeants et membres travaillèrent avec ardeur à la préparation d'un nouveau et grand spectacle. « Gymnastique et poésie ». — Musique et sport occupent les loisirs de nos jeunes et il vaient se renouveler en plaisant toujours plus au public. Nous en résumerons en temps voulu.

## FOOTBALL ASSOCIATION

Championnat du Comité du Limousin Division d'Honneur

Entente Bergeracoise E.F.-F.C. bat Confolens par 2 buts 1.

Ce fut une véritable partie de coupe, serrée, dure, mais correcte pendant, disputée par deux équipes lez près l'une de l'autre. Les visiteurs, dont la réputation n'était nullement surfaite, se présentèrent à Camp-Réal avec l'intention bien arrêtée de renouveler leur belle victoire de dimanche précédent, obtenant sur le Red-Star de Limoges II tout la volonté et le cran des bergérois pour forcer la victoire ; néanmoins que ces derniers ne jouèrent à dix toute la deuxième mi-temps, et furent blessés, permantant avec son droit, ne fut d'aucune utilité pour son courage.

A l'issue des grands jours s'étalait la foule des grands jours s'étalait la foule, le jeu ne fut pas d'une belle facture, les deux adversaires cherchant à conserver le malgré l'état acquis à tout de rôle au

Confolens inscrivait le premier but sur centre de l'extrême droit repris par l'avant-centre. Bergeraco égalisait par Hanus à la suite d'une action personnelle mais intelligente de Dubois.

Dès la reprise, les hommes à Weststock partaient en trombe et mettaient l'athlétique défense adverse à l'ouvrage, Dubois réceptionnait la balle dans la surface de réparation, prenait son temps et plaçait un joli but dans le coin opposé, donnant ainsi l'avantage à son camp. Plusieurs nouvelles tentatives des avants de l'Entente échouèrent d'un cheveu, cependant que, sur la fin, Confolens se ressaisissait et obtenait quelques corps ainsi qu'un coup franc sur faute de Blissh, mais Weststock, en grande forme, veillait au grain et stoppait toutes les tentatives.

A Confolens, équipe bien complète, athlétique, les arrières, le demi-centre et l'avant-centre se mirent en évidence.

A Bergerac, Weststock, Fortunel et Dubois émergèrent du lot.

Ainsi, nos représentants continuent, sans défaillance sur la route du championnat, en bonne compagnie d'équipes chevronnées, Châteauroux, Red-Star de Limoges, C. A. Périgueux, totalisant sept victoires, trois matches nuls contre deux défaites. Ces résultats excellents à l'on tient compte que notre équipe locale débute en division d'Honneur ont été obtenus grâce à l'entente parfaite qui règne entre les membres de la Commission sportive et les joueurs. Nous devons souligner également que si l'équipe a bénéficié de la rentrée de Weststock, Hanus et Verdier, les huit autres joueurs ont pratiqué les précédentes saisons dans nos deux clubs locaux Enfants de France et Football-Club. Ceci dit pour faire ressortir les mérites de notre équipe locale et couper court à certaines critiques.

En terminant, soulignons l'excellent arbitrage de M. Dentra, de Limoges.

Dimanche prochain à Camp-Réal

S. C. MONSÉGUR

contre

ENTENTE BERGERACOISE

L'excellente équipe des Monségurais, du Comité des Pyrénées, sera dimanche prochain à Camp-Réal. Ce match sera certainement des plus ouverts et le jeu de « bonne qualité », nos Bergeracois devront s'employer à fond afin de parfaire leur forme pour rencontrer le dimanche suivant sur le même terrain, en championnat, le C. A. Périgourdin.

## ESCRIME

Jean Doris des Cadets fut élu le Championnat du Limousin des moins de 20 ans.

Dimanche, à Périgueux, se disputait le Critérium National des juniors. Cette épreuve de fluret réunissait 23 tireurs de Limoges, Brive, Périgueux et Bergerac; elle se disputait suivant la formule de l'élimination directe en 5 touches aller et retour.

La supériorité des jeunes Cadets fut écrasante, puisque les 7 Bergeracois engagés passèrent brillamment le cap des éliminatoires ; aux 1/8<sup>e</sup> de finale seuls Theuret et Robert Doris, malgré une défense sérieuse, durent s'incliner ; aux 1/4 de finale 5 cadets sur 8 tireurs restèrent en course, le jeune Rigal aux progrès constants s'inclina devant son camarade de salle René Colcaud. La victoire était donc assurée aux Cadets qui restèrent seuls en 1/2 finale, après avoir éliminé tous leurs adversaires. Les derniers résultats furent les suivants :

1/2 finale : Jean Doris (Bergerac), vainqueur de Pierre Colcaud (Bergerac) ; Nonalhan (Bergerac), vainqueur de René Colcaud (Bergerac).

Finale : Jean Doris, vainqueur de Nonalhan.

Jean Doris est champion du Limousin junior et se qualifie pour la finale du Critérium de France qui se disputera, à Lyon, le 28 février. Ces résultats font honneur à nos escrimeurs et, en particulier, à Maître Bordes, leur professeur, et André Gordier, leur entraîneur.

## Tribunal Correctionnel

Présidence de M. Mariel, président du tribunal ; ministère public, M. Lartigue, procureur de la République.

Audience des flagrants délits du 8 février

Confirmation du mandat de dépôt décerné contre Jean Joum, 59 ans, cultivateur à St-Michel-Montaigne, pour abâtégé clandestin.

Audience du 11 février

**Vols divers.** — Abel Louis, 32 ans, manoeuvre à Bergerac, un mois de prison ; Georges Hortlon, 23 ans, chiffonnier, 15 jours avec sursis ; Germaine Darphin, née Bordes, 30 ans, ouvrière d'usine, 600 francs d'amende.

**Vols de roues de camionnette.** — Roger Guignard, 23 ans, charron à Port-St-Foy, 40 jours de prison et 600 fr. d'amende ; Van Dable Léon, 36 ans, manoeuvre à Port-St-Foy, 3 mois de prison et 1.200 francs d'amende.

**Vols de couverture et draps de lit.** — Julien Genois, 32 ans, manoeuvre, de Creysse, un mois ; René Backes, 29 ans, de Creysse, 45 jours. Pour recel dans la même affaire : de Nardi, née Pezzinato Marie, cultivatrice à Couz-de-Piles, 1.200 fr. d'amende.

**Tentative de vol et défaut de carnet anthropométrique.** — Deloits Steinbach, 31 ans, nomade, un an de prison et relégation. Le même, pour évasion, 6 mois de prison avec confusion.

**Vagabondage et défaut de carnet.** — Gabriel Chevalier, 32 ans, sans domicile fixe, un mois de prison.

**Vol de numéraire.** — Roger Menetret, 49 ans, traicteur, de Creysse, deux mois avec sursis.

**Vol.** — G. L... 47 ans, cultivateur, de Montferand, 4 mois avec sursis.

**Vol d'essence.** — Paul Grellety, 48 ans, mécanicien, Le Bulson, 200 fr. d'amende ; L. L... 47 ans, ajusteur, de Bergerac, acquitté comme ayant agi sans discernement.

**Evasion de camp de déteints.** — Auguste Didier, 24 ans, sans profession, sans domicile fixe, un an par défaut ; Léon-Joseph Rasclas, 33 ans, sans profession ni domicile fixe, un an par défaut ; Joseph Mobarég, 26 ans, sans profession ni domicile fixe, 6 mois.

**Vols d'objets mobiliers.** — René Angély, 29 ans, ouvrier à la Poudrerie de Bergerac, un mois avec sursis.

**Achat de vin d'appellation contrôlée au-dessus de la taxe.** — Henri Dozido, 42 ans, marchand de vins à Bergerac, 3 mois et 20.000 francs d'amende ; Jean Rodas, 47 ans, de Flaugéac, 10.000 fr. d'amende ; Liot Carlet, 30 ans, métayer à Méconcles, 8.000 francs d'amende.

## Les Dépuratifs et les Spécialités

A. VINCENT DE GRENOBLE

à base de plantes des Alpes, préconisées dans toutes les affections de la peau, maladies de la vessie, de l'estomac, la bronchite chronique, et les rhumatismes, sont des traitements faciles et éprouvés depuis de nombreuses années, même dans les affections les plus tenaces.

Les lecteurs intéressés écrivent aux Laboratoires A. VINCENT, P. Delporte, pharmacien, 8, place Victor-Hugo, à GRENOBLE, qui enverra gratuitement les indications demandées.

ACHAT

VENTE

ÉCHANGE

MEUBLES ANCIENS ET MODERNES

## Maison V<sup>e</sup> GOT

E. BENOIST Gendre, Successeur  
11, rue Mounet-Sully, BERGERAC  
Location Téléphone 652

## Un Intestin ponctuel

Vous obtiendrez la régularité intestinale si nécessaire, à la santé en prenant le soir un comprimé Vichy-doul au sel Vichy-Etat. Ce laxatif doux a la particularité d'agir sur le foie et sur l'intestin. La constipation est ainsi combattue dans ses deux causes. 3 fr. 70. Ttes Phies.

**ON DEMANDE** personne pour arracher topambours, travail à la tâche, bien rémunéré. S'adresser chez Normand, à Lanxade, par Prigonieux. 107

**A VENDRE** pompe à essence, 1 hp, parfait état, avec 60 m. tuyaux caoutchouc. Bastier, Domaine de Perrier, Maurens. 125

**DISPOSERAI** 40 hect. litère à couper moitié ; 8 hect. vieilles souches (châtaigniers et chênes) à arracher ; 4 hect., hautes branches permettant faire bons fagots ou balais. Prix à débattre. Bastier, Domaine de Perrier, Maurens. 126

**SOMMES** acheteurs emballages métalliques, toutes contenances. Faire offres E. B. F., boîte postale 52, Bergerac. 127

**PERDU** montre-bracelet, devant Clinique Pasteur, rue Pozzi. Rapporter au bureau du journal. Récompense. 128

**ON DEMANDE** un apprenti menuisier ébéniste. S'adresser atelier de menuiserie Pierre Castaner, route de Castillonnes, faubourg de la Madeleine. 129

**MACHINE A COUDRE SINGER** à vendre, bon état. S'adresser villa Mon Plaisir, boul. Chanzy prolongé, La Motte. 130

**A VENDRE** chef-lieu canton Dordogne, Café Hôtel Restaurant, très bonne affaire. Important matériel ; prix 250.000 fr. S'adresser bureau du journal. On pourra visiter du 7 au 14 mars.

**A VENDRE** plein centre de Périgueux, très joli Bar Américain, bon bail, petit loyer, chiffre d'affaires 3.500 fr. par jour. Prix 425.000 francs.

**A VENDRE** belle Charcuterie centre Périgueux, gros chiffre d'affaires, matériel complet. Prix 650.000 francs.

**A VENDRE** Périgueux, Bar Restaurant, très bon matériel, chiffre d'affaires 50.000 fr. par mois, petit loyer. Prix 150.000 fr. Pour renseignements et traiter, s'adresser A LA CONFIANCE IMMOBILIERE, 5, r. Berthe Bonaventure, PÉRIGUEUX. Directeur-Propriétaire : FONTENEL.

**MÉTAYERS** 4-5 personnes, capables pour propriété 15 hectares environ. Toutes cultures, tabac, prairies, élevage. Excellentes terres d'un seul tenant. Maison d'habitation 5 pièces. Adresse bureau journal. 131

**PORCELETS** sevrés à vendre, très bonne race. Missieux Martinot, Lanxade, Prigonieux. 132

**CHERCHE** bonne à tout faire, capable, sérieuse, bons gages. Adresse au journal. 133

**CHARRUE-BRABANT** et sarclieuse, suis acheteur. Faire offre Frit, Pannat (Dordogne). 134

## EXTRAIT

des minutes du Greffe de la Cour d'Appel d'Agen

Par arrêt contradictoire et définitif rendu le 13 octobre 1942,

La Cour d'Appel d'Agen, Chambre Correctionnelle, a condamné la nommée NIOLE Marthe-Rachel, épouse ALLÈGRE, 46 ans, Profession ; commerçante à Bergerac, département de la Dordogne, née le 20 juillet 1896, à St-Michel-de-Double,

à la peine de : deux mois d'emprisonnement, quatre mille francs d'amende, confiscation des marchandises saisies évaluées à 500 francs, et 2 insertions dans les journaux le Journal de Bergerac et l'Indépendant, sans que le coût de chaque insertion puisse dépasser 250 francs.

Pour délit de : hausse illicite et défaut d'affichage, commis en février-mars 1942.

Pour extrait certifié conforme délivré à la requête de Monsieur le Procureur Général,

Le Greffier,

Signé : JLLISBLE.

Vu :

Le Procureur Général,

CROS.

## EXTRAIT

des minutes du Greffe du Tribunal civil de première instance de Bergerac.

Par jugement contradictoire du 15 octobre 1942,

Le Tribunal Correctionnel de Bergerac a condamné le nommé LALOT Henri, 45 ans, Marchand de bestiaux à Périgueux, demeurant actuellement à St-Avit-du-Moiron (Gironde),

Né le 4 octobre 1896 à Rouffignac (Dordogne), fils de Jean et de Albuca Française,

à la peine de : quatre mois d'emprisonnement et cinquante mille francs d'amende,

Et à 4 insertions dans les journaux la Petite Gironde, le Courrier du Centre, l'Indépendant, le Journal de Bergerac.

Pour délit de : hausse illicite, abâtégé clandestin, trafic de denrées contingentes, vente et achat à la ferme ; commis courant 1941 et en janvier 1942.

Pour extrait certifié conforme délivré à la requête de Monsieur le Procureur de la République,

Le Greffier,

Signé : PASQUET.

Vu :

Le Procureur de la République, LARTIGUE.

## Quand l'intestin est paresseux

La constipation, cette pourvoyeuse de migraines, vertiges, boutons, insomnies, rhumatismes même empoisonne l'existence d'innombrables personnes. Beaucoup la combattent avec succès en prenant, après le dîner, une tasse de tisane Vichy-florée. Cette délicieuse tisane, composée de plantes médicinales choisies, associées au sel Vichy-Etat, agit heureusement sur le foie, les reins, l'intestin dont elle active doucement le fonctionnement. Vichy-florée : 10 fr. 20 la boîte. Ttes Phies.

## EXTRAIT

des minutes du Greffe du Tribunal civil de première instance de Bergerac.

Par jugement contradictoire du 15 octobre 1942,

Le Tribunal Correctionnel de Bergerac a condamné le nommé FARGES Robert, 49 ans,

Marchand de pores à Vélignes, Né le 29 avril 1893 à Le Fleix (Dordogne), fils de Antoine et de Chambaret Clémentine,

à la peine de : deux mois d'emprisonnement et quatre-vingt mille francs d'amende, et à 4 insertions dans les journaux la Petite Gironde, le Courrier du Centre, l'Indépendant, le Journal de Bergerac, sans que le coût de chaque insertion puisse dépasser 250 francs.

Pour délit de : hausse illicite, trafic de denrées contingentes, abâtégé clandestin et vente de bétail à l'étable ; commis courant 1941 et en janvier 1942.

Pour extrait certifié conforme délivré à la requête de Monsieur le Procureur de la République,

Le Greffier,

Signé : PASQUET.

Vu :

Le Procureur de la République, LARTIGUE.

## Foudres, Demi-Muids

Cuves, Barriques

en lies blanche et rouge

## Tonnellerie DE SA CONTE

ROUTE DE POMBONNE

Tél. 608 BERGERAC Tél. 608

achète tartre blanc et rouge

## Banque Nationale pour le Commerce et l'Industrie

Société anonyme

Capital actuel : 835.000.000 de francs

Siège social : 16, boulevard des Italiens, PARIS

R. G. Seine 231.988 B. — LBF n° 23

I. — Suivant délibération du 1<sup>er</sup> septembre 1942, dont extrait certifié conforme du procès-verbal est annexé à l'acte de déclaration de souscription et de versement ci-après énoncé.

Le Conseil d'administration de la Banque Nationale pour le Commerce et l'Industrie, autorisé à cet effet par l'article 7 des statuts (tel que le texte de cet article a été modifié par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires en date du 23 novembre 1941, précédemment publiée).

A décidé de porter le capital social de trois cent cinquante millions de francs à cinq cent vingt-cinq millions de francs, par l'émission de trois cent cinquante mille actions nouvelles de cinq cents francs nominal chacune, à souscrire en numéraire, au taux de sept cent cinquante francs par action (soit cinq cents francs pour le capital nominal et deux cent cinquante francs à titre de prime).

Il a été stipulé notamment :  
Que ces trois cent cinquante mille actions nouvelles auront droit à l'intégralité du dividende afférent à l'exercice qui commencerait le premier janvier mil neuf cent quarante-trois ; qu'elles seraient, en conséquence, assimilées aux actions anciennes, après paiement du dividende en solde de dividende afférent à l'exercice mil neuf cent quarante-deux ;

Que les propriétaires des actions composant alors le capital social (ou leurs cessionnaires) auraient un droit de préférence à la souscription, à titre irréductible, des actions nouvelles, à raison d'une action nouvelle pour deux anciennes ;

En ce qui concerne les actions qui n'auraient pas été absorbées dans le délai imparti par l'exercice du droit préférentiel de souscription à titre irréductible, le Conseil a pris les dispositions suivantes :

Ces actions seraient souscrites par la Société de Finance et de Banque, 16, rue Halévy, à Paris, à charge par elle d'en effectuer la libération intégrale et d'en consentir ultérieurement la cession, comme il va être dit :

1<sup>o</sup> Application de la loi du quatorze août mil neuf cent quarante et un :

La « Société de Finance et de Banque », devra céder, dans le délai et aux conditions fixés par la loi du quatorze août mil neuf cent quarante et un et rappelés en ladite délibération, à chaque titulaire d'actions qui en fera la demande en justifiant avoir été empêché, par suite de circonstances résultant de l'état de guerre, de faire usage de son droit dans le délai imparti, un nombre d'actions égal à celui qu'il eût obtenu à titre irréductible s'il n'avait été sous le coup de cet empêchement ;

2<sup>o</sup> Dispositions particulières :

Sur le solde restant disponible après exercice des droits à titre irréductible dans les conditions ci-dessus, il sera prélevé :

a) Cinquante pour cent de ce solde, mais au maximum huit mille actions et cinq au plus par cessionnaire, dont l'acquisition sera réservée au personnel de la Banque Nationale pour le Commerce et l'Industrie autre que le personnel de direction en général, aux mêmes prix et conditions que les actions à acquérir par les actionnaires empêchés de souscrire dans le délai, comme indiqué plus haut ;

b) Cinquante pour cent de ce même solde, mais au maximum huit mille actions, dont l'acquisition sera réservée aux mêmes prix et conditions, aux actionnaires qui, en raison de circonstances résultant de l'état de guerre, n'ont pu exercer leur droit de souscription lors de l'augmentation du capital social de cent soixante-quinze millions de francs à trois cent cinquante millions de francs, rendue définitive par l'assemblée générale des actionnaires et souscripteurs du vingt octobre mil neuf cent quarante et un (et ce, à l'exclusion des prisonniers de guerre déjà bénéficiaires de dispositions particulières, ainsi que le Conseil l'a exposé dans son rapport à cette même assemblée générale) ;

3<sup>o</sup> Cession éventuelle à titre réductible :

S'il en existe, les actions qui n'auraient pas été cédées dans les conditions ci-dessus prévues, seront réparties aux actionnaires qui, au moment de leur souscription ou leur demande de cession à titre irréductible, en auront demandé la cession ultérieure à titre éventuel et réductible.

Le Conseil a fixé les conditions accessoires dans lesquelles aurait lieu l'exercice des différents droits indiqués plus haut, et stipulé que les actions nouvelles qui, éventuellement, n'auraient pas fait l'objet de cessions, seraient ultérieurement vendues en Bourse, le profit net de l'opération devant être versé à la Société pour être porté à un fonds de réserve dont l'affectation serait déterminée par l'assemblée générale ordinaire.

II. — Suivant acte reçu par M<sup>e</sup> DUFOUR, notaire à Paris, le 4 décembre 1942, le Conseil d'administration a déclaré :

Que les 350 000 actions nouvelles de 500 fr. nominal chacune, émises contre espèces, au taux de 750 francs, soit avec une prime de 250 francs par action, et représentant l'augmentation de capital dont s'agit, avaient été entièrement souscrites ;

Que le nombre des actions souscrites par la « Société de Finance et de Banque », en exécution des dispositions particulières ci-dessus rappelées, — actions qui doivent faire l'objet de cessions ultérieures, — était compris dans ce total pour 13.238 titres.

Et que chacun des souscripteurs s'était libéré pour chaque action par lui souscrite d'une somme de 750 francs représentant l'intégralité du capital et de la prime.

Une liste des souscripteurs contenant l'état des versements effectués est annexée audit acte.

III. — Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires et souscripteurs, tenue le 21 décembre 1942, et dont copie certifiée conforme du procès-verbal a été déposée aux minutes de M<sup>e</sup> DUFOUR, notaire à Paris, le 30 décembre 1942, a :

1<sup>o</sup> Reconnu sincère et véritable la déclaration de souscription et de versement faite par l'acte qui vient d'être énoncé ;

2<sup>o</sup> Subordonné toutefois la réalisation définitive de cette augmentation de capital à l'approbation, dans les conditions indiquées ci-après, des mesures prises par le Conseil d'administration relativement à cette émission d'actions nouvelles et des avantages particuliers pouvant résulter de certaines de ces mesures ;

3<sup>o</sup> Décidé que le montant de la prime d'émission afférent à ladite augmentation de capital serait, après réalisation de celle-ci, affecté au compte « Réserve extraordinaire » ;

4<sup>o</sup> Après lecture des rapports du Conseil d'administration et des commissaires aux comptes, établis en application des articles 6 et 7 du décret du huit août mil neuf cent trente-cinq, approuvé et ratifié les mesures particulières prises par le Conseil d'administration relativement à cette émission d'actions nouvelles et spécialement :

a) La suppression, sous réserve de ce qui sera dit ci-après, de l'exercice par les actionnaires du droit préférentiel de souscription à titre réductible ;

b) La désignation d'un souscripteur provisoire des actions non absorbées à titre irréductible, à charge de rétrocession ultérieure des titres, aux conditions fixées par la loi du quatorze août mil neuf cent quarante et un ;

c) Le droit réservé au personnel de la Banque Nationale pour le Commerce et l'Industrie, autre que le personnel de direction en général, d'acquérir, aux mêmes conditions, partie des actions restant disponibles après exercice des droits de souscription et de rétrocession à titre irréductible ;

d) Semblable droit réservé aux actionnaires qui, en raison de circonstances résultant de l'état de guerre, n'ont pu exercer leur droit de souscription lors de l'augmentation de capital antérieure ;

e) La faculté réservée à tous les

actionnaires de demander la cession à titre réductible des actions éventuellement non absorbées en exécution de ce qui précède ;

f) Enfin, les conditions dans lesquelles sera, le cas échéant, réalisé le surplus des actions, après l'exercice des divers droits indiqués plus haut ;

4<sup>o</sup> Nommé deux commissaires, pouvant agir ensemble ou séparément, à l'effet d'apprécier l'avantage particulier stipulé au profit du personnel de la Banque Nationale pour le Commerce et l'Industrie, autre que le personnel de direction en général ;

5<sup>o</sup> Nommé ces mêmes commissaires, avec la même faculté d'agir ensemble ou séparément, pour apprécier l'avantage particulier stipulé en faveur des actionnaires n'ayant pu, en raison des circonstances résultant de l'état de guerre, exercer leur droit de souscription lors de l'augmentation de capital antérieure ;

6<sup>o</sup> Modifié conditionnellement comme suit les articles 6 et 7 des statuts :

## ARTICLE 6

(Nouvelle rédaction)

« Le capital social est fixé à 525 millions de francs et divisé en 1 050 000 actions de 500 francs chacune, dont 80 000 attribuées en rénumération des apports visés aux paragraphes 2, 3, 4 et 5 de l'article 16 et 970 000 souscrites et stipulées payables en numéraire. »

ARTICLE 7. — 2<sup>o</sup> alinéa

(Nouvelle rédaction)

« Toutefois, le Conseil d'administration est statutairement autorisé à augmenter le capital social de 175 000 000 de francs, en une ou plusieurs fois, par la création d'actions nouvelles à émettre contre espèces et ce, sur simples décisions du dit Conseil, qui détermineront l'importance de l'augmentation ou des augmentations successives dans la limite insindiquée, les époques, les taux, les conditions et les modalités de chaque émission, sous réserve de l'accomplissement des formalités de vérification par l'assemblée générale, conformément à la loi. »

IV. — Le rapport des commissaires aux avantages particuliers a été établi à la date du 23 décembre 1942 ; un exemplaire imprimé et certifié a été déposé aux minutes de M<sup>e</sup> DUFOUR, notaire, par l'acte précité du 30 décembre 1942.

V. — Enfin, une assemblée générale des actionnaires et souscripteurs, tenue le 30 décembre 1942, et dont copie du procès-verbal a aussi été déposée aux minutes de M<sup>e</sup> DUFOUR, notaire, par l'acte du 30 décembre 1942, a :

1<sup>o</sup> Après lecture du rapport des commissaires, approuvé définitivement l'avantage particulier pouvant résulter des mesures prises en faveur du personnel de la Banque Nationale pour le Commerce et l'Industrie autre que le personnel de direction en général ;

2<sup>o</sup> Après lecture du rapport desdits commissaires, approuvé définitivement l'avantage particulier pouvant résulter des mesures prises en faveur des actionnaires empêchés de participer, par suite de circonstances résultant de l'état de guerre, à l'augmentation de capital antérieure ;

3<sup>o</sup> Comme conséquence, constaté la réalisation définitive de l'augmentation de capital à cinq cent vingt-cinq millions de francs et des modifications conditionnellement apportées aux articles 6 et 7 des statuts par l'assemblée générale du vingt et un décembre mil neuf cent quarante-deux.

Aux termes de l'acte de dépôt du 30 décembre 1942, il a été constaté que l'approbation implicite des autorités d'occupation prévues par l'ordonnance du 28 septembre 1941 était acquise dès avant la tenue des assemblées générales susvisées.

Deux expéditions entières de chacun des actes et délibérations susénoncés et du rapport des commissaires aux avantages particuliers et deux exemplaires certifiés et enregistrés de la liste des souscripteurs, ont été déposés au greffe du Tribunal de Commerce de la Seine, le 21 janvier 1943.

Pour extrait et mention :  
DUFOUR, notaire.

L'Administrateur-Gérant :  
R. TAILLANDIER.

CHAUSSURES

## ARDILLIER

19-21, rue du Marché, BERGERAC

Les plus beaux modèles  
Les meilleures marques  
Les plus bas prix

Marques BALLY, UNIC, SIRIUS, etc.

Etude de M<sup>e</sup> DESNOYERS, notaire à  
Beaumont-du-Périgord (Dordogne)

## Vente de Fonds de Commerce

Suivant acte reçu par M<sup>e</sup> DESNOYERS, notaire à Beaumont-du-Périgord (Dordogne), le trente janvier mil neuf cent quarante-trois, enregistré à Beaumont le premier février mil neuf cent quarante-trois, folio 25, case 474.

Monsieur MAZIERES (Alphonse-Jean), commerçant, et Madame NOUAILLE (Marie-Léonie), sans profession, son épouse de lui autorisée, demeurant ensemble à Beaumont (Dordogne),

Ont vendu :  
A Monsieur SANTI (Georges-Louis), licencié en droit, sans profession, demeurant à Monte-Carlo, Principauté de Monaco, 32, boulevard d'Italie,

Le fonds de commerce et industrie de « Laiterie, Beurrierie, Fromagerie », sis au lieu dit « Révauger », commune de Beaumont-du-Périgord, connu sous le nom de « Laiterie Mazières », exploité par M. MAZIERES, à Révauger, commune de Beaumont (Dordogne), inscrit au registre de commerce de Bergerac sous le numéro 8083 comprenant :  
L'enseigne et le nom commercial,  
La clientèle et l'achalandage ; en ce compris la zone de ramassage du lait sur les communes suivantes :

Beaumont, Nausannes, Bardou, St-Léon-d'Estigou, Boisse, Faurilles, Sainte-Badegonde, Born-des-Champs, Sainc, Sabine, Nojais, Rampoux, Labouquerie, Saint-Avit-Sénieur, Cadoux, Mollières, Bourriquet et Bayac (Dordogne).  
Le droit au bail.

Et le matériel servant à l'exploitation dudit fonds de commerce et industrie, mais sans aucune marchandise.

Et généralement tous les éléments corporels et incorporels, composant les dits fonds de commerce et industrie.

Moyennant un prix et des conditions indiqués à l'acte.

L'entrée en jouissance a été fixée au jour de l'acte.

Les oppositions, s'il y a lieu, devront être faites dans les vingt jours de la présente insertion, en l'étude dudit M<sup>e</sup> DESNOYERS, notaire à Beaumont, ou domicile est élu.

L'insertion prévue par l'article 34 de la loi du 29 avril 1926, a paru au Bulletin annexé du Journal Officiel du dix-sept février mil neuf cent quarante-trois.

Pour deuxième insertion.  
Signé : DESNOYERS.

## HÉMORROIDES

Nouveau traitement efficace et facile à suivre partout

Plus d'élanements douloureux, plus d'hémorroides gonflées et enflammées ! Le double traitement magnésien par les Dragées de Magnogène et les Suppo-Magnogène apporte aux hémorroidaires un prompt et merveilleux soulagement, complété par une améloration sensible de la santé générale. Tous les détails sur cette cure d'une grande efficacité sont données dans une copieuse documentation qui est envoyée gratuitement par les Laboratoires du Magnogène 30 bis, rue Malesherbes, Lyon.

Etude de M<sup>e</sup> HERTZOG, notaire à  
Bergerac

## Vente de Fonds de Commerce

Suivant acte reçu par M<sup>e</sup> Ed. HERTZOG, notaire à Bergerac, le dix janvier mil neuf cent quarante-trois, enregistré le vingt-deux janvier mil neuf cent quarante-trois, folio 597, par le receveur qui a perçu les droits,

Monsieur Pierre-Louis ROLLET, propriétaire et courtier en vins, demeurant à Montcarret.

A vendu à Monsieur Martial RIEU, sans profession, demeurant à St-Pierre-d'Eyraud,

Un fonds de commerce de commerce de vins, exploité à Montcarret, inscrit au registre du commerce sous le n° 1535, en date du vingt-deux décembre mil neuf cent vingt-deux, comprise la licence, le nom commercial, la clientèle et l'achalandage y attachés.

L'entrée en jouissance est immédiate. Les oppositions s'il y a lieu, seront reçues en l'étude de M<sup>e</sup> HERTZOG, notaire à Bergerac, dans les vingt jours de la présente insertion.

L'insertion prévue par l'article 34 de la loi du 29 avril 1926, a paru au Bulletin annexé du Journal Officiel du dix-sept février mil neuf cent quarante-trois.

Pour deuxième insertion.  
Signé :  
Edouard HERTZOG.

## Agence MISSÈGU

A vendre en exclusivité

1. Bonne propriété rapport et grand, maison de maître 6 pièces logements pour personnel ; 2<sup>o</sup> seul tenant ; Production vins Mazilliac et appellation contrôlée. Champs et vil. Très bonne affaire.

3. A 15 km. de Bergerac, ferme rapport 41 hect., à peu près seul tenant, maison 3 pièces, électricité ; champs et vil.

4. Terrain 2 000 m., en bordure du Fleix, à 4 km. de Bergerac.

5. Un bel emplacement de 478 m. Camparal, clôturé, bon état de culture et arbres fruitiers.

6. A Bergerac, à 600 m. du centre bel enclos d'angle de 1.400 m., clos avec joli chalet de bois construit 7 pièces. Tout le confort : eau, électricité, chauffage central. Potager avec fruitiers plein rapport, din agrément. Libre à la vente.

## Vertiges de l'âge mur

Aux approches de la cinquantaine les accidents congestifs sont fréquents, aussi bien chez l'homme que chez la femme. Il est bon alors gouter Florides, remède végétal centré pour la circulation. Les gouter Florides combattent vertiges, les donneurs d'oreilles, congestions de visage, varicosités... Les gouter Florides : 4 fr. 30. Si vous ne pouvez pas vous procurer gouter Florides, faites passer comprimés Florides, même format, efficacité, 12 fr. 25. Ttes Pharm.

## Chaussures de Limoges

59, rue Neuve, R. BURE, chausseur

Série pour la Classe  
- pour la Marche  
- pour l'Appartement